

Le Bureau national de la CFDT s'est prononcé le 24 octobre en faveur d'une signature de l'accord sur le Contrat de génération.

Dans un contexte où l'emploi des jeunes et des seniors est préoccupant, avec un chômage toujours en hausse, cet accord prévoit le recrutement de jeunes en CDI, le maintien dans l'emploi et l'embauche des seniors.

Le bureau national de la CFDT estime que ce projet d'accord, adapté à chaque type d'entreprise, est une opportunité pour enfin faire progresser l'emploi de qualité des jeunes et des seniors par la négociation sur les questions intergénérationnelles.

Cet accord reprend bon nombre des propositions portées par la CFDT :

- **Réalisation d'un diagnostic** intergénérationnel partagé ;
- **Priorité à l'embauche en CDI** pour les jeunes ;
- **Garantie pour les salariés** (jeunes et seniors) d'être accompagnés et formés ;
- **Transmissions de compétences** reconnaissant le rôle de référent et l'accueil des jeunes embauchés.
- **Primauté du dialogue social** dans les entreprises et à l'embauche en CDI pour les jeunes;
- **Conditionnement de l'aide financière** à la négociation ;

Ce texte démontre la capacité du dialogue social à aboutir en quatre semaines seulement sur un texte concret. Syndicat et patronat ont fait le choix de **placer la négociation d'entreprise au cœur de la mise en œuvre** du Contrat de génération.

Le thème de l'emploi des jeunes, en lien avec l'emploi des seniors, est **inscrit pour la première fois à l'agenda du dialogue social dans les entreprises.**